



Protection du droit paternel

Par **michèle Bourgeois**, le **13/06/2008** à **16:04**

Le père est d'origine du Bangladesh, naturalisé français depuis environ 20 ans.
La mère est de nationalité bangladeshie; ils sont mariés depuis 2005 et ont eu un enfant il y a 8 mois. Ils habitent en France. La mère souhaite retourner au Bangladesh avec son fils pour visiter sa famille, mais n'est pas certaine de vouloir revenir en France avec le petit car le couple ne s'entend pas très bien.
Comment prévenir une telle éventualité? Quelles démarches le père peut-il faire pour être sûr que son fils revienne en France?

Par **Marion2**, le **13/06/2008** à **20:08**

Il faut que le père informe très rapidement le JAF, qui prendra la décision qui s'impose